Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260403-2026_04_01_06-DE

Mercredi 01 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 01 Avril, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	13
Nombre de votants	13
Date de la convocation	16 Mars 2026

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël LE NOCHER Delphine

BROHAN Hervé POISSEMEUX Emmanuelle LE GUILLANTON Hippolyte

MONNIER Karine LE BRUN Delphine BOLAN Alexandre

PAUL Aurélie TOUZÉ Maëlle BOURHIS Antoine

BOURHIS Typhaine

ABSENTS
EXCUSES RETO Ronan
NON EXCUSES LE COURTOIS Anthony

Désignation du secrétaire de séance : Delphine LE NOCHER

Désignation d'un conseiller communautaire suppléant

Délibération 2026-04-01-06

Suite à la mise en place du conseil municipal le 20 mars 2026 Monsieur Le Maire a été élu d'office conseiller communautaire. Le 23 mars 2026, Monsieur HOUEIX a déposé un courrier auprès du Président de Questembert Communauté annonçant sa démission. Conformément au CGCT Monsieur Triballier étant le suivant dans l'ordre du tableau a été désigné conseiller communautaire. En tant que commune ayant 1 seul conseiller communautaire, nous avons la possibilité de nommer un conseiller suppléant qui pourra prendre la place de Monsieur Triballier en cas d'empêchement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT, le suppléant est la personne qui serait appelée à remplacer le conseiller communautaire en cas de perte définitive de mandat (cf. 3.4). Le suppléant permet également en cas de démission ou de décès du titulaire d'assurer la représentation de la commune qui ne dispose que d'un seul conseiller communautaire ou métropolitain.

Le conseil municipal est donc appelé à désigner ce suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la désignation de Monsieur HOUEIX comme conseiller communautaire suppléant.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260403-2026_04_01_06-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 02 avril 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours

MAIRIE DE LE COURS

Raymond HOUEIX
MAIRE

Delphine LE NOCHER
La secrétaire de séance